

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Souscriptions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Toutes les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Entretien dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 065950

Optique *ag410*  Autres

Maladie  Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **7155**

Société : **RAM**

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **GOTNI AHMED**

Date de naissance : **09.07.1962**

Adresse : **HABITUELLE**

Tél. : **0635738080** Total des frais engagés : **50.11.30** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Docteur Omer BENNOUNA**  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>e</sup> étage Passage Prince  
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca  
Tél.: 0522 90 98 07

Date de consultation : **07.01.2012**

Nom et prénom du malade : **AHMED GOTNI**

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : **Lumbago**

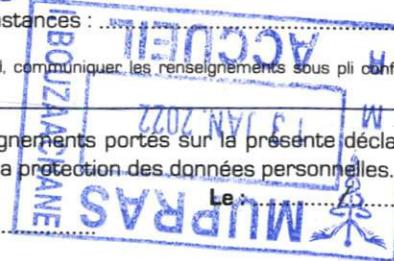
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01	C	-	150,00	Docteur Omar BENNOUWA Médecine Générale Rue 65 N°53, 2 <sup>eme</sup> étage, Bc Prince Ettaaouine H. Hassan II - Casablanca Tél.: 0522 90 98 07
22				

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Montant de la Facture	Date	Demandeur
284,50	07/01/22	M.TAHIR 10 AVE. HASSANI Hay Hassani - Casablanca TEL: 0522 90 32 63 - 0522 90 32 63

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Docteur Omar BENNOUNA Médecine Générale 65 N°53, 2 <sup>e</sup> étage B.P. 90 98 01 de H. Hassani - Casablanca 0522 90 98 01	07/01/2022			07		70,00

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **[Création, remont, adjonction]**

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# الدكتور عمر بنونة

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى

من كلية الطب بمولنبي بفرنسا

طبيب سابق في القوة المسلحة الملكية

شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale  
Echographiste

Diplômé d'Echographie Générale  
de la Faculté de Médecine de Montpellier, France

Ex. Médecin des F.A.R

Attestation de DIU

**REVEAL SARL**  
**PHARMACIE CHIFA**  
**K. TAHIRI HASSANI**  
10 Avc. Afghanistan  
Hay Hassani - Casablanca  
Tel: 0522 90 32 63 - Fax: 0522 90 46 04

Casablanca, le 07/01/22

H<sup>u</sup> AHMED

GötNI

54,10

Pro-femal

100g

lajjaj

IH x 6

51,00

coltuxa

lajjaj IH x 6

56,60

Diprostène

lajjaj IH x 1

22,00

Cédol

1cp x 3 j Apres  
le repas

28,00

Vitamine K1 fort

1cp x 3 j Apres  
le repas

69,80

Iméso

20g  
Dr. BENNOUNA  
Médecine Générale  
Passage Prince  
Znqte. 65, رقم 53، حي  
الثانية، ممر برأس. الدار البيضاء - هاتف العيادة : 05 22 90 98 07  
Rue 65 - N° 53, 2<sup>ème</sup> Etage - Passage Prince - Ettouâoune - Hay Hassani - Casablanca Tel: 0522 90 98 07

281,50

1gellaj

En cas d'Urgences : 06 64 04 38 25 : حالة إستعمال緊急  
الدكتور عمر بنونة Dr. BENNOUNA  
Médecine Générale  
Passage Prince  
Znqte. 65, رقم 53، حي  
الثانية، ممر برأس. الدار البيضاء - هاتف العيادة : 05 22 90 98 07  
Rue 65 - N° 53, 2<sup>ème</sup> Etage - Passage Prince - Ettouâoune - Hay Hassani - Casablanca Tel: 0522 90 98 07

LOT 0198  
PER 09 23  
PPV 54.10 DH



LOT 073021  
UT AV 07 2024  
PPV 57.00 DH



611 800115 013 7  
DIPROSTENE 1 Seringue  
P.P.V : 56,60 DH  
AMM 235DMP/21/NTT  
Distribué par MSD Maroc  
B.P. 136 Bouskoura

26,00



PPV

LOT

PER

28,80



LOT: N0577  
PER: 06/2023  
PPV: 63,80DH